

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2016**

Présents : MM Mmes Alaux, Anselme, Carsi, De Munter, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Papin, Pezzot, Serre, Trapied, Zanchetta, Sébastianelli.

Excusés : E. Bressand ayant donné pouvoir à M. Pezzot
C. Descamps ayant donné pouvoir à C. Gonzalez
J. Saez ayant donné pouvoir à M-O Folcher
E. Vintillas ayant donné pouvoir à M-C Alaux
C. Blanc ayant donné pouvoir à L. Gotti

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Conventions pour l'utilisation des salles municipales

Mme de Munter présente aux membres du conseil un modèle type de convention de mise à disposition de salle à une association, ci-joint en annexe. Elle précise que ce modèle a été adapté à chaque local selon les spécificités (entretien des locaux, sécurité....) et décliné pour chaque association utilisatrice.

A la suite de cette présentation, les membres du conseil valident à l'unanimité ce modèle de convention.

2 - Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur PEZZOT expose que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager, par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), à procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité à 6 ans.

Aussi, la commune a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée avec un phasage annuel des travaux projetés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Ad'AP, autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

3 - Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité IAT filière police municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'instituer l'IAT mensuelle, à compter du 01/01/2017, au bénéfice des membres des cadres d'emplois suivants des Agents de police municipale.

- de fixer le maximum du coefficient multiplicateur à 8, selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun et des relations avec le public, adaptation au poste de travail, sens des relations humaines, efficacité, ponctualité et assiduité.

4 - Désignation du président du jury du concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restructuration du groupe scolaire et construction de nouveaux locaux pour la maternelle et l'ALAE/ALSH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 3 abstentions (L. Gotti, A. Anselme, C. Blanc), décide :

- de désigner Madame GONZALEZ Corinne présidente du jury du concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restructuration du groupe scolaire et construction de nouveaux locaux pour la maternelle et l'ALAE/ALSH et Monsieur PEZZOT Michel président suppléant.

- d'autoriser la présidente du jury de concours à nommer le tiers des membres possédant une qualification professionnelle.

5 - Virement de crédits

En contrepartie de l'utilisation de ces surfaces réhabilitées, le loyer sera porté de 500€ à 750€.

Afin de financer les travaux de réhabilitation du premier étage du bâtiment communal en café-restaurant, le conseil municipal donne son accord pour le transfert de la somme des 19 720€ inscrits sur l'opération 114 Eglise au BP 2016, vers la ligne Opération 118 bâtiments communaux : travaux café-restaurant.

6 - Présentation projet aménagement « centre ancien »

M. PEZZOT présente le projet d'aménagement du centre ancien.

7 - Demande de subventions

Monsieur le maire propose de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 31, du Conseil Régional Occitanie pour les projets suivants :

- Rénovation du centre ancien (Vote à l'unanimité)

- Mise en accessibilité des établissements recevant le public (Vote à l'unanimité)

- Assainissement 3^{ème} casier (Vote pour : 19, contre : 4 : C. Blanc, A. Anselme R. Serre, L. Gotti)

- Crèche (Vote pour : 22, abstention : 1 - A. Anselme)

8 - Présentation de la nouvelle organisation de la collecte des déchets au 1^{er} janvier 2017

Monsieur Pezzot présente aux membres du conseil la nouvelle organisation de la collecte des déchets : sectorisation de la collecte des déchets au 1er janvier 2017 et calendrier des tournées pour les déchets et recyclables.

1 - Conventions pour l'utilisation des salles municipales

Madame de Munter présente aux membres du conseil un modèle type de convention de mise à disposition de salle à une association. Elle précise que ce modèle a été adapté à chaque local selon les spécificités (entretien des locaux, sécurité....) et décliné pour chaque association utilisatrice.

A la suite de cette présentation, les membres du conseil valident à l'unanimité ce modèle de convention.

2 - Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur le maire expose que les gestionnaires des E.R.P. (*Etablissements Recevant du Public*) et des I.O.P. (*Installations Ouvertes au Public*) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité à six ans.

Aussi, la commune a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte le phasage annuel des travaux projetés.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant la fin de l'année 2016 après avoir obtenu une prorogation de dépôt, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;

- autorise le maire à demander les dérogations nécessaires ;

- autorise le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

3 – Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité IAT filière police municipale

Monsieur le Maire propose d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.), à compter du 01/01/2017, au bénéfice des membres des cadres d'emplois suivants : Agents de police municipale.

Conformément à l'article 5 du décret sus nommé, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité sera modulée pour chaque agent de police municipale pour tenir compte de sa manière de servir dans l'exercice de ses fonctions.

Il sera appliqué au montant de référence annuel un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 (article 4 du décret), selon les critères suivants :

- connaissances professionnelles,
- sens du travail en commun et des relations avec le public,
- adaptation au poste de travail,
- sens des relations humaines,
- efficacité, ponctualité et assiduité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instituer l'IAT mensuelle, à compter du 01/01/2017, au bénéfice des membres des cadres d'emplois suivants des Agents de police municipale.

- de fixer le maximum du coefficient multiplicateur à 8

4 - Désignation du président du jury du concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restructuration du groupe scolaire et construction de nouveaux locaux pour la maternelle et l'ALAE/ALSH

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il ne peut pas être président du jury, compte tenu du fait qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts en raison de son activité professionnelle.

Il propose la candidature de M^{me} Corinne Gonzalez en tant que présidente du Jury et de M. Michel Pezzot en tant que président suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour 3 abstentions (*L. Gotti, A. Anselme, C. Blanc*), décide :

- de désigner Madame Gonzalez Corinne présidente du jury du concours de maîtrise d'œuvre concernant les travaux - de restructuration du groupe scolaire et construction de nouveaux locaux pour la maternelle et l'ALAE/ALSH et Monsieur Pezzot Michel président suppléant.

- d'autoriser la présidente du jury de concours à nommer le tiers des membres possédant une qualification professionnelle.

5 - Virement de crédits

Les travaux de réaménagement et de rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment communal situé 12, place du château sont désormais achevés. La réhabilitation du premier étage avait été reportée dans l'attente du choix du futur exploitant.

Lors de la dernière réunion de la commission « café », a été retenue la candidature de Monsieur Joucla pour l'exploitation de ce lieu en café-restaurant.

Après discussion, avec le futur gestionnaire, il est aujourd'hui envisagé de réaliser les travaux d'aménagement du 1^{er} étage en salle de restauration de 36 places.

En contrepartie de l'utilisation de ces surfaces réhabilitées, le loyer sera porté de 500€ à 750€.

Afin de financer les dits travaux, monsieur le maire propose le transfert de la somme des 19 720€ inscrits sur l'opération 114 Eglise au BP 2016, vers la ligne Opération 118 bâtiments communaux : travaux café-restaurant.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité cette délibération.

6 - Présentation projet aménagement « centre ancien »

M. Pezzot présente le projet d'aménagement du centre ancien.

7 - Demande de subventions

Monsieur le maire propose de demander des subventions auprès de :

* l'Etat : FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) par le biais du Contrat de Ruralité * Conseil Départemental * Conseil Régional

Pour les projets suivants :

- Rénovation du centre ancien : vote à l'unanimité

- Mise en accessibilité des établissements recevant le public : vote à l'unanimité

- Assainissement 3^{ème} casier : vote pour : 19 vote contre : 4 (*C. Blanc, A. Anselme R. Serre, L. Gotti*)

- Crèche Vote pour : 22 Abstention : 1 (*A. Anselme*)

8 - Présentation de la nouvelle organisation de la collecte des déchets au 1er janvier 2017

Monsieur Pezzot présente aux membres du conseil la nouvelle organisation de la collecte des déchets :

- Sectorisation de la collecte des déchets au 1^{er} janvier 2017
- Calendrier des tournées pour les déchets et recyclables.